



Paris le 9 juin 2009

Communiqué de presse

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Les présidents départementaux de la FFMKR mobilisés

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs a réuni ce week-end l'assemblée des présidents des syndicats départementaux affiliés à la FFMKR.

Plus d'une cinquantaine de présidents ont participé à cette assemblée dont le but était de faire un bilan de la mobilisation du jeudi de la colère du 28 mai dernier initié par la Fédération d'une part et, avec les remontées des départements d'établir, en concertation, la feuille de route des prochaines semaines notamment en matière conventionnelle d'autre part.

Un tour d'horizon a permis de constater **le succès du jeudi de la colère** : plus de 25 manifestations régionales, la plupart des responsables locaux ont été reçus par les directeurs des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et, le fort impact médiatique, ont bousculé les calendriers dans la mesure où, devant l'ampleur du mouvement qui s'annonçait, la FFMKR a été reçue en urgence par monsieur Frédéric VAN ROEKENGHEM, Directeur de la CNAMTS le 26 mai dernier. Conformément aux orientations proposées par le Conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), il semblerait enfin que l'UNCAM veuille relancer la vie conventionnelle **de manière constructive...**

L'assemblée des présidents s'est également prononcée sur les **perspectives conventionnelles**.

Sur la démographie des masseurs-kinésithérapeutes :

La FFMKR a réaffirmé l'intérêt d'apporter des solutions aux problèmes de démographie de la profession qui à ce jour n'ont jamais été abordés. Cependant, les syndicats départementaux ont rappelé qu'ils restaient très attachés :

- à une approche globale de l'offre de soins sur le territoire,
- à la spécificité de la profession de masseur-kinésithérapeute et à son exercice,
- à la mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnée entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale, à partir de diagnostics partagés avec la profession.

En conséquence, il est hors de propos de faire un « copier-coller » de ce qui a été fait pour les infirmiers.

Sur les référentiels de masso-kinésithérapie et les simplifications administratives :

La FFMKR a rappelé que la mise en place de référentiels de masso-kinésithérapie est exigée par l'article 42 de la loi de financement de la sécurité sociale 2009.

La FFMKR a également rappelé qu'elle n'est pas contre la mise en place desdits référentiels, à condition qu'ils soient élaborés **sur des bases médico-économiques et en collaboration avec la profession.**

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366



La FFMKR est toutefois **scandalisée** de la méthode utilisée : Il semblerait que la Haute autorité de santé (HAS) travaille sans associer la profession. Le CNOMK aurait été consulté ainsi qu'une certaine société française de physiothérapie, mais pas les syndicats représentatifs. **Un comble en matière de concertation. La FFMKR exige que tous les référentiels soient revus en concertation avec l'ensemble des syndicats représentatifs. Sans diagnostic partagé, aucune confiance ne permettra d'aller plus loin.**

En matière de **simplification administratives**, la FFMKR a rappelé son souhait d'une application homogène des mesures de simplifications administratives sur le terrain **allant à terme à une suppression totale de la DEP.**

Sur la maîtrise médicalisée :

La FFMKR rappelle l'urgence quant à la mise en place d'une **véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK)** et, en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP sous quelque forme que ce soit.

Sur les revalorisations :

La mise en place d'une **très nette revalorisation pluriannuelle** des actes de masso-kinésithérapie est indispensable après une année blanche en 2008.

Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute.

Rappelons que les dépenses de kinésithérapie ont augmenté de 5,5 % en 2008 et, sur les quatre premiers mois de l'année 2009, ces mêmes dépenses ne sont que de 1,5%. Le masseur-kinésithérapeute est donc bien un acteur responsable du système de soins.

**Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34**